

Jif 2025

P.8

# Célébration speciale à la Fcbe



# La Guérite

2.000 F

"Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité" La Guérite N°1092 du lundi 10 Mars 2025  
Autorisation N°1048/MISP/DC/SG/DAI/SCC DU 06 Mai 2008 11ième année. Tél.: (00229) 97-26-26-71

*Informez plus et autrement*

De mon observatoire

P.5

Nos 26 trésors royaux,...  
Et plus rien...

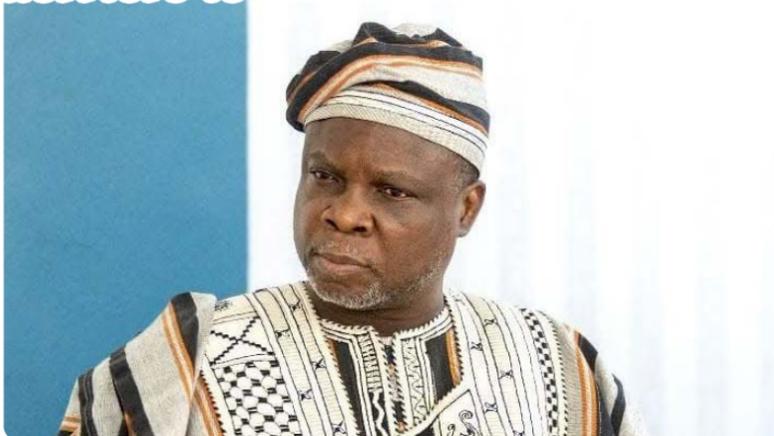
Présidentielle du 12 avril au Gabon

P.3

# Brice Clotaire Oligui Nguéma officiellement dans la course

• « *J'irai en indépendant...* », déclare le Général président de la Transition

• *Soutien indéfectible et engagement remarquable de Bertin Koovi derrière le candidat «bâtisseur»*



Retrouvez nos articles sur [www.gueritetvmonde.bj](http://www.gueritetvmonde.bj)

# LA GUERITE

"Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité"

*Informez plus et autrement*

## Directeur Général

Jean Eudes DAKIN  
Tél/WhatsApp : 97819137

## Directeur de Publication

Chamss-Deen BADAROU  
Tél/WhatsApp : 00229 97262671

## Rédaction

Latifath KOWENOU

Faosiya SEFOU  
Amanda E. DACKY  
Leobar ADJAÏ  
Mathieu K. BOKO  
Jacques BOCO

## Secrétaire de rédaction par intérim

Anselme ORICHA

## Graphiste

S - Design

GUERITE TV MONDE

+229 01 52 38 36 38

LIVE

www.gueritetvmonde.bj

ÉMISSION DE CULTURE GÉNÉRALE

# LA JAUGE

LUNDI AU VENDREDI, 11H45-12H45

Testez vos méninges et boostez votre mémoire en direct

Avec Chamss-Deen **BADAROU**



Présidentielle du 12 avril au Gabon

# Brice Clotaire Oligui Nguema officiellement dans la course

- « J'irai en indépendant, ... », déclare le Général président de la Transition
- Soutien indéfectible et engagement remarquable du Béninois, Dr Bertin Koovi derrière le candidat « bâtisseur »

**Anselme ORICHA**

Au Gabon, l'élection présidentielle du 12 avril 2025 amorce une phase cruciale avec le dépôt effectif des dossiers par les candidats, au ministère de l'intérieur. Parmi ces candidats figure le président de la transition, le Général de brigade Brice Clotaire Oligui Nguema. Il s'est présenté en personne, samedi 8 mars, pour remplir les formalités, en compagnie de son épouse Zita et d'une foule nombreuse.

Avant de se lancer dans la course pour le fauteuil présidentiel, le Général de brigade Brice Clotaire Oligui Nguema s'est d'abord conformé à une exigence du code électoral gabonais en sollicitant sa mise en disponibilité de l'armée. « Le ministère de la Défense l'a acceptée », a-t-il confié. Le président de la transition ira à la conquête des électeurs en indépendant, ne disposant plus du temps nécessaire pour créer un parti politique. « J'irai en indépendant, je mettrai en place une plateforme que nous allons appeler le Mouvement des bâtisseurs », dévoile M. Oluigui Nguema. La création de ladite plateforme

est attendue dans les prochains jours.

**Le Béninois Bertin Koovi résolument derrière le candidat «bâtisseur»**

Depuis le Bénin, le président de la transition Brice Clotaire Oligui Nguema bénéficie d'un soutien indéfectible et d'un engagement remarquable du Béninois. En effet, dans l'émission sociopolitique « Tour d'horizon » qui le recevait samedi 8 mars, sur Guérite Radio, le Béninois, Dr Bertin Koovi, a exprimé son soutien inconditionnel à la candidature du président Oligui Nguema de la transition. Il le décrit comme « le bâtisseur » dont le Gabon a besoin. « Oluigui c'est mon candidat, mais au-delà, c'est le bâtisseur que j'attends pour le Gabon » a déclaré le consultant en communication politique et économie fondamentale. Pour renforcer cette dynamique, il a mis en place un groupe panafricain dénommé Académia, composé d'économistes prêts à accompagner le candidat du mouvement des bâtisseurs dans la mise en œuvre de son programme gouvernemental. Bertin Koovi, dans la perspective de l'élection de Brice Clotaire



Oligui Nguema, explore déjà des possibilités de conduire des investisseurs au Gabon pour prendre une part active dans la concrétisation du Programme d'action du gouvernement qu'il dit détenir. Il faut souligner que pour le compte de la campagne électorale, Dr Bertin Koovi a également soutenu un artiste qui a composé et sorti une chanson faisant l'éloge du président-candidat.

**De la trentaine de candidats à quatre in fine**

De la trentaine de candidatures et d'intention de candidatures, l'élection présidentielle prévue le 12 avril au Gabon va se jouer, selon la liste officielle rendue publique ce dimanche, entre quatre candidats, dont le général de brigade et président de la transition, Brice Clotaire Oligui Nguema.

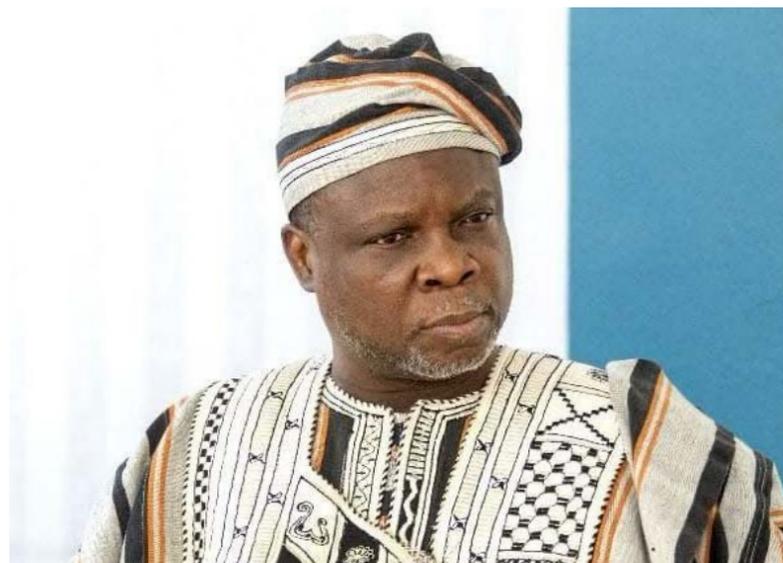
« Au total de 34 compatriotes ont retiré ou fait retirer les formulaires de déclaration de candidatures (...), 23 dossiers de candidatures ont été déposés » et quatre ont été « jugés recevables », a indiqué le ministre de l'Intérieur Hermann Immongault. Au cours de son point de presse, il n'a pas précisé les motifs des rejets.

Outre Brice Clotaire Oligui Nguema, on a sur la ligne de départ le dernier premier ministre du président déchu Ali Bongo, Alain-Claude Bilie By Nze présenté comme l'adversaire le plus sérieux du Général président de la transition ; Joseph Lapensée Essingone et le médecin, Stéphane Germain Iloko Bousseguui.

Il faut préciser que d'autre » figures ont aussi déposé leur candidature, notamment Jean Remy Yama, syndica-

liste et acteur de la société civile, ayant passé 18 mois en prison sous le régime d'Ali Bongo ; Pierre Claver Maganga Moussavou, fondateur du Parti social-démocrate (Psd), qui a soumis son dossier bien que son âge soit avancé (72 ans) alors que la limite d'âge fixée par la Constitution gabonaise est entre 35 et 70 ans.

Au nombre des candidatures féminines il y avait entre autres Zenaba Gniga Chaning et Marlène Essola Efoutamane, toutes deux candidates indépendantes. Il faut signaler qu'avant l'apurement de la liste,, certains candidats avaient demandé un délai supplémentaire afin de compléter leur dossier auquel il manquait certaines pièces dont la quittance du Trésor correspondant à la caution de 30 millions de FCfa à payer.



Café Br

# Un espace de dialogue et d'échanges pour les militants du Bloc Républicain

*(Un pari réussi pour la première édition)*

Le Café BR est une initiative du Bureau politique du Bloc Républicain. Il s'agit d'un cadre d'échanges et de dialogue permettant aux militants et sympathisants du parti de débattre des grandes questions politiques et stratégiques. La première édition s'est tenue ce jeudi 6 mars 2025 au siège du parti, sous la présidence du leader du Bloc Républicain, qui a procédé à l'ouverture des travaux.

**Mathieu K. BOKO**

Pour ce premier numéro, le Bloc Républicain a misé sur trois femmes politiques influentes du parti : l'honorable Chantal Ahyi, députée à l'Assemblée nationale, 2<sup>e</sup> questeur et membre du bureau exécutif ; Madame Badarou Alimatou, coordinatrice de l'Organisation des Femmes Républicaines (OFR) ; et l'honorable Sofiath Schanou, députée à l'Assemblée nationale et membre du Bureau exécutif national.



Face au public, elles ont échangé autour du thème : « Engagement politique des femmes du BR à l'ère des réformes du système parti-

san : opportunités et retour d'expériences ». À travers ces échanges, le Bloc Républicain entend encourager

davantage de femmes à s'impliquer activement dans les instances décisionnelles et à tirer parti des réformes pour

renforcer leur leadership, selon Abdoulaye, président du parti.

De manière unanime, les panélistes ont mis en lumière le parcours et les expériences des femmes engagées au sein du Bloc Républicain. Elles ont également débattu des avancées et des défis liés à l'implication des femmes en politique.

« Le gouvernement du Président Patrice Talon s'investit depuis plus de huit ans pour la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes au Bénin. Je tiens à rappeler que la réforme du système partisan intervenue en 2019 a amélioré l'environnement politique en ins-

taurant davantage de démocratie dans l'animation des partis », a souligné l'honorable Chantal Ahyi, faisant référence à la représentativité accrue des femmes au Parlement et dans plusieurs instances de gestion du pays.

Un constat partagé par sa collègue Sofiath Schanou et renforcé par Alimatou Badarou, qui, au nom de ses pairs, a exprimé sa gratitude envers le Chef de l'État, Patrice Talon.

À travers cette rencontre, le Bloc Républicain réaffirme sa volonté d'encourager les femmes à s'impliquer davantage dans les instances de prise de décisions.

Abomey-Calavi

## Nomination d'un nouveau CA intérimaire après la suspension de Gilbert Sètondji Boco

**Faosiya SEFOU**

Jeanne Assoclé est désormais la nouvelle cheffe d'arrondissement intérimaire de Glo-Djigbé. Sa nomination intervient suite aux récents événements qui ont secoué la politique locale dans cette commune

dynamique du Bénin, actuellement en pleine effervescence. En effet, après la suspension de Gilbert Sètondji Boco, ancien chef d'arrondissement de la localité, cette décision a été prise afin d'assurer la gestion des affaires courantes.

À travers un arrêté communal, le maire Angelo Ahouandjinou a désigné Jeanne Assoclé dans le but de maintenir la continuité des services publics et de restaurer la confiance des citoyens dans les institutions locales. Jeanne Assoclé, déjà bien connue dans la sphère

politique de la commune, est perçue comme une figure capable d'apporter les changements nécessaires pour redynamiser la gestion municipale.

Les défis ne manqueront pas pour cette nouvelle cheffe d'arrondissement

intérimaire. La situation à Abomey-Calavi est donc à surveiller de près, alors que les nouveaux dirigeants s'efforcent de mettre en place des mesures répondant aux attentes de la population, en attendant la décision finale concernant la révocation ou non de son prédécesseur.

*Commémoration du 8 mars à la Dynamique Cha*

# L'appel de Christhelle Houndonougbo Alioza « pour un engagement collectif »

À l'occasion de la Commémoration de l'édition 2025 de la journée internationale de la femme ce samedi 8 mars, Christhelle Houndonougbo Alioza, femme politique et présidente de la « Dynamique Cha » lance un appel aux hommes, aux femmes et aux filles <<pour un engagement collectif>>. L'intégralité de son adresse.

**Christhelle HOUNDONUGBO ALIOZA à l'occasion de la Journée Internationale des Droits des Femmes JIF 2025 !**

Chères toutes, chers tous,

En cette Journée Internationale des Droits des Femmes, nous célébrons la force, le courage et la détermination des femmes et des filles, ces actrices incontournables du progrès. Le thème de cette année, \* »Pour TOUTES les femmes et les filles : droits, égalité et autonomisation »\*, nous rappelle une chose essentielle : l'émancipation de la femme n'est pas un luxe, mais une nécessité impérieuse pour le développement de notre société.

En ce jour spécial du 08 mars, nous saluons avec respect et gratitude la mémoire des femmes pionnières qui, à travers le monde, ont mené des luttes acharnées pour que nos droits soient enfin reconnus par la communauté internationale. Leur bravoure, leur engagement et leurs sacrifices nous inspirent et nous rappellent que rien n'a jamais été donné, tout a été conquis de haute lutte.

Au Bénin, nous devons également rendre hommage aux femmes qui ont pris part à la Conférence Nationale des forces vives de février 1990, un tournant historique qui a façonné notre démocratie et ouvert la voie à une participation plus active des femmes dans la vie politique, économique et sociale. Ces héroïnes de l'ombre ou de la lumière ont su, avec intelligence et détermination, poser les bases d'un Bénin plus inclusif et plus juste.

Hier, avec les gouvernements successifs et Aujourd'hui, sous l'impulsion du gouvernement du Président Patrice TALON, des avancées majeures ont été enregistrées en faveur des femmes béninoises. L'égalité des sexes, la protection des droits des femmes et leur autonomisation ne sont plus de simples slogans, mais des réalités concrètes. Nous saluons les efforts consentis pour renforcer la présence des femmes dans les sphères de décision, lutter contre les violences basées sur le genre et garantir aux jeunes filles un avenir meilleur à travers l'éducation et l'entrepreneuriat.

Toutes choses qui devront être renforcées de part et d'autre.

À la Dynamique CHA, nous avons fait un choix clair : celui de l'audace responsable, de l'unité, de l'action porteuse et du résultat impactant. Car il ne suffit plus de revendiquer des droits, il faut les exercer courageusement, il ne suffit plus d'attendre l'égalité, il faut la construire sereinement, il ne suffit plus d'espérer un avenir meilleur, il faut le bâtir ensemble, dans la durée.

Mais il y a une vérité que nous devons toujours garder à l'esprit : les femmes ne devront mener ce combat seules ! L'égalité ne se gagne pas dans l'opposition contre les hommes, mais dans la complicité et la complémentarité avec les hommes. Nous devons avancer ensemble avec eux, main dans la main,

pour faire de notre société un espace où chaque femme, chaque fille a la place qu'elle mérite, où son intelligence, son travail et son leadership sont reconnus, respectés et valorisés.

Aujourd'hui plus que jamais, je renouvelle mon appel pour un engagement collectif :

□□ À nous, femmes et filles, de prendre conscience de notre valeur, de nous affirmer,

d'oser rêver grand et de nous faire notre place dans tous les domaines !

□□ À vous, hommes et garçons, chers pères, frères et époux, de devenir des alliés véritables, des partenaires sincères, des accompagnateurs crédibles dans la quête de cette justice sociale qui profitera à toute notre communauté.

□□ À nous toutes et tous, de construire une société fondée sur le respect, la fraternité, l'équité et la dignité humaine.

Le chemin est encore long, les défis sont nombreux, mais ne reculerons pas ! Chaque jour, chaque action compte. Continuons d'avancer avec foi, avec audace, avec la certitude que lorsque les femmes gagnent, c'est toute la nation qui triomphe !

Bonne fête du 08 mars 2025 à toutes les femmes du Bénin, d'Afrique !

Meilleures pensées à la citoyenne du monde !

Marchons ensemble vers une égalité réelle, une autonomisation concrète et une société plus juste pour toutes et pour tous !

Vive la femme engagée !

Vive la citoyenne du monde !

Vive la Dynamique CHA ! Vive le développement du Bénin avec les femmes !

*Reposez en paix, héros de la République !*

*Louis Gbèhounou VLAVONOU*



Jif 2025

# Particulière célébration à la Fcbe

**Anselme ORICHA**

Les femmes étaient à l'honneur ce samedi 8 mars 2025, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes. Le parti d'opposition Force cauris pour un Bénin émergent (Fcbe) n'est pas resté en marge de cette commémoration. Il a marqué cette journée d'un cachet spécial en consacrant deux journées à la mise en valeur des femmes du parti.



D'abord, à la demande des femmes Fcbe, une visite a été organisée à la Zone industrielle de Glo-Djigbé (Gdiz). Curieuses et déterminées, elles sont allées explorer les opportunités que cette zone qui pourrait leur offrir, ainsi qu'à leurs enfants. Elles ont eu l'occasion d'observer de près les nombreuses réalisations de la Gdiz, de recueillir des témoignages et de prendre des notes afin d'approfondir leur compréhension des activités menées sur ce site.

Après cette première étape, la délégation s'est dirigée vers Grand-Popo pour une

série de communications et de formations portant sur la Journée internationale des droits des femmes ainsi que sur les lois électorales au Bénin. Lors de l'ouverture des travaux, la responsable aux affaires féminines du parti a exprimé sa gratitude et celle de ses camarades tout en prenant des engagements au nom de toutes les femmes du parti. «J'ai lu sur les affiches que notre parti, la Force Caoris pour un Bénin émergent, nous réitère en ce jour solennel son engagement ferme à œuvrer pour le respect et la promotion des droits, de l'égalité et de l'autonomi-

sation de toutes les femmes et de toutes les filles. Quel honneur ! », a déclaré Vierge Marie Ataï, porte-parole des femmes. Elle a ensuite exhorté ses camarades à redoubler d'efforts et à se mobiliser en prévision des élections à venir, soulignant leur rôle crucial dans la victoire du parti.

Le président d'honneur du parti, Alassane Soumanou Djimba, a quant à lui salué la loyauté et l'engagement des femmes du parti. «Vous avez résisté à toutes les tentatives de débauchage. Vous avez donné l'exemple aux autres femmes. Vous êtes des

modèles et je vous dis merci pour votre résilience. La Fcbe est toujours engagée à vos côtés, car ce n'est pas facile pour une femme de faire de l'opposition», a-t-il affirmé.

Le Secrétaire exécutif national du parti, Paul Hounkpè, a, pour sa part, rappelé l'importance du rôle des femmes dans la préservation de la paix. «Le monde ne serait rien sans la femme. Nous savons combien les femmes sont plus enclines, mieux que les hommes, à pardonner. Vous êtes le symbole de la tolérance, mais cela ne fait pas de vous des êtres faibles. C'est pourquoi la Fcbe s'engage à vous soutenir, à œuvrer pour votre formation et à vous impliquer dans les instances de décision», a-t-il déclaré.

## Formation sur le Code électoral

Par ailleurs, un volet important de cette célébration a porté sur une formation consacrée au Code électoral: conditions d'éligibilité et

pièces à fournir. Animée par le Dr Ifè Bossou, Conseiller Juridique de la Commission électorale nationale autonome (Céna), cette séance a permis aux femmes du parti, venues des 77 communes du Bénin, de mieux comprendre les exigences et les démarches administratives nécessaires pour se porter candidates aux différentes élections. Le communicateur a exposé les documents requis et les procédures à suivre, tout en encourageant les femmes à s'engager activement dans la vie politique du pays.

Cette célébration de la Journée internationale des droits des femmes par la Fcbe a été une occasion de réaffirmer l'engagement du parti en faveur de la promotion des femmes et de leur implication dans la gestion des affaires publiques. Un élan de mobilisation qui augure d'un avenir prometteur pour la participation politique des femmes au Bénin.



## JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME 2025

**THÈME:**  
**Pour toutes les femmes et les filles : Droits, Égalité et Autonomisation ; La FCBE s'engage.**

**Dates & Lieu**  
**07 & 08 Mars 2025 | Grand-Popo, Hôtel Bel Azur**



PARTENAIRE



35<sup>e</sup> anniversaire de la Conférence nationale des Forces Vives de la Nation

# Joseph Djogbénou et l'Up-r réaffirment leur engagement pour la paix au Bénin

(Clôture des cultes d'action de grâce à l'Église du Christianisme Céleste, Paroisse Mère de Porto-Novo)

**Latifath KOWENOU**

C'est à l'Église du Christianisme Céleste, Paroisse Mère de Porto-Novo, que s'est achevé le périple d'action de grâce initié par la grande formation politique du Bénin à l'occasion du 35<sup>e</sup> anniversaire de la Conférence nationale des Forces Vives de la Nation. Ce jeudi 6 mars 2025, la délégation était conduite par Joseph DJOGBENOU, président du parti Union Progressiste Le Renouveau, accompagné de nombreux militants venus marquer la fin de cette initiative visant à célébrer les acquis de la Conférence nationale de 1990.

Lors de cette dernière étape des prières organisées dans différentes confessions re-

ligieuses, Joseph DJOGBENOU a exprimé sa gratitude envers les communautés religieuses qui ont facilité cette commémoration. Il a également souligné l'importance de cette tournée spirituelle, qui a permis aux fidèles et aux responsables religieux d'implorer des bénédictions pour la nation béninoise et pour le parti organisateur des cultes d'action de grâce. Pour le président de l'Union Progressiste Le Renouveau, il était essentiel de rendre grâce à Dieu pour avoir permis au peuple béninois de franchir cette étape décisive de son histoire politique. La Conférence nationale de 1990 a fait du Bénin un modèle de démocratie et de réconciliation pour de nombreuses nations.

Lancée le 15 février dernier,



cette série de célébrations religieuses a été chaleureusement accueillie par les révérends pasteurs, les fidèles et les membres de l'Église. Le maire de Porto-Novo, Charlemagne YANKOTY,

a exprimé sa fierté de voir cette messe de clôture se tenir dans sa ville. Par cette cérémonie solennelle, le parti Union Progressiste Le Renouveau, dirigé par Joseph DJOGBENOU, met un point

final à la commémoration du 35<sup>e</sup> anniversaire de la Conférence nationale des Forces Vives de la Nation, réaffirmant ainsi son engagement en faveur de la paix et de l'unité au Bénin.

## Département du Couffo

# Un chef de village en garde à vue pour vol de bœuf

**Latifath KOWENOU**

A Djakotomey, dans le département du Couffo, un chef de village se retrouve aux prises avec la justice. En effet, le chef du village d'Étonhoué, situé dans l'arrondissement de Kinkinhoué, a été arrêté et placé en garde à vue ce samedi 8 mars 2025, car impliqué dans une affaire de vol

préssumé de bœuf.

Selon le journal Le Potentiel, après la déclaration de disparition d'un bœuf par un éleveur, des investigations ont permis de retrouver l'animal attaché à Azovè, chez un boucher, prêt à être abattu. Interrogé, le boucher a révélé avoir acheté le bœuf auprès du chef de village. Ce dernier a donc été interpellé

et conduit au commissariat de police de Djakotomey Centre.

Cependant, le chef de village nie les accusations portées contre lui, affirmant qu'il détient un troupeau et que le bœuf en question lui appartiendrait depuis dix ans. Une version vivement contestée par l'éleveur, qui soutient que son bœuf n'a que sept



ans. En guise de preuve, il a présenté d'autres bœufs issus du même troupeau qui, selon lui, ont reconnu leur mère.

Le chef de village a été placé en garde à vue en attendant d'être présenté au procureur d'Aplahoué le mardi prochain.

# De mon observatoire

## Nos 26 trésors royaux,... Et plus rien...

Au Bénin, déjà deux éditions annuelles à succès des «voduns days» dans la ville de Ouidah, au sud. Imaginons alors l'éclat et l'amplitude qu'aurait eus ce festival culturel et culturel à caractère touristique, qui draine des centaines de milliers de personnes, aussi bien localement que venues d'ailleurs, si à côté des investissements énormes dans la construction et l'aménagement d'infrastructures, par ricochet la modernisation de la cité historique, il y avait l'exposition des trésors royaux rapatriés de la France par le gouvernement. Hélas ! Gageons donc qu'avant janvier 2026, année et mois d'élections, où aura probablement lieu la troisième édition, ces œuvres d'art pillées, emportées et récupérées des siècles plus tard, réapparaissent. Pour l'heure, elles sont introuvables. Et plus rien comme information officielle sur elles ; ce, depuis la clôture du ballet du public, sur plusieurs mois, en 2022, en vue de la contemplation jouissive à la présidence de la République à Cotonou.

Après un long processus de négociation, la France finit par acter la rétrocession au Bénin de 26 de ses trésors royaux dérobés et emportés au XIXème siècle. Novembre 2021, le gouvernement béninois ramène au bercail les œuvres d'art dans une euphorie populaire. C'était inédit ! Quelques semaines plus tard, le temps d'un aménagement au palais de la Marina pour des conditions de conservation se rapprochant du Quai Branly, l'exposition intitulé "Art du Bénin d'hier et d'aujourd'hui : de la restitution à la révélation" démarre. Le 20 février 2022, les portes de la présidence de la République s'ouvrent grandement aux Béninois. Une belle opportunité pour les curieux qui se sont déplacés nombreux d'admirer ces biens culturels, fruits de l'ingéniosité artistique ancestrale, au côté de créations actuelles. Jusqu'au 22 mai 2022, qui marquait la clôture, l'exposition a réuni près de 200.000 visiteurs constitués de groupes scolaires, de particuliers, de politiques, bref diverses couches de la population ; soit précisément 187.285 personnes, selon les chiffres officiellement communiqués.

C'est indéniablement une réussite. Au regard de cet engouement et de la forte demande qui continuaient d'être notées, le gouvernement décide de l'ouverture d'une seconde saison au public béninois en général et à la diaspora en particulier, surtout pour d'agréables vacances estivales. Ainsi, du 16 juillet au 28 août 2022, soit pendant 45 jours, à travers des visites guidées des œuvres patrimoniales et contemporaines, dans un environnement de 2000 m2 digne d'un espace muséal, les visiteurs ont vécu une expérience exceptionnelle. La réouverture de cette exposition publique diptyque a porté sur l'intégralité des œuvres découvertes à la saison 1 dont les 26 trésors royaux du Bénin, restitués par la France et 106 œuvres d'art contemporain de 34 artistes béninois nationaux et de la diaspora.

Du point fait, en 20 journées d'ouverture, cette seconde phase avait alors drainé 35.000 passionnés de culture et d'art autour des trésors royaux. Sur les 35.000 visiteurs venus de 74 pays, en dehors du Bénin, la France vient en tête avec 8.630 visiteurs. Un motif de satisfaction pour le gouvernement de Patrice Talon notamment son ministre du Tourisme, de la culture et des arts, Jean-Michel Abimbola, qui en refermant cette exposition diptyque, a tiré trois enseignements : « Le premier est que le peuple béninois reste admiratif des arts, de ses artistes, le deuxième est que nos artistes restent les ambassadeurs les plus emblématiques de notre culture, le secteur est une aubaine pour les investisseurs, un champ prometteur pour les industries culturelles et créatives. » . Le ministre Abimbola d'exprimer ensuite « la fierté nationale » qui se remarquait du point de vue révolution culturelle et économie culturelle.

### .. Et après ?

Trois ans après ces moments inoubliables passés par certains Béninois et des étrangers au Palais de la Marina, musée de circonstance, où sont passés les trésors royaux normalement retournés dans le giron de l'État béninois ? À cette préoccupation relative à l'après exposition, plusieurs informations avaient été servies : « Pour ce qui adviendra de toutes ces œuvres qui nous ont tant donné à rêver, il faut retenir que si les trésors royaux iront bientôt à Ouidah en attendant de regagner Abomey, leur destination finale, leurs parentés contemporaines, elles, seront exposées au

Maroc, puis iront à Paris où elles bénéficieront de la même attention, a laissé entendre le ministre Jean-Michel Abimbola », lit-on sur les plateformes digitales de communication du gouvernement béninois.

« Après leur déchargement, elles seront accueillies à la présidence en présence des têtes couronnées, des membres du gouvernement et d'autres officiels. Les œuvres prendront après le chemin de la maison du gouverneur de Ouidah, au côté du Musée international de la mémoire et de l'esclavage, en construction. », placarde srtb.bj dans un long article du 10 novembre 2021 sous le titre « Dix choses à savoir sur les 26 trésors royaux d'Abomey restitués par la France au Bénin ». Quant au média ouest-france.fr, il met : « À terme, les œuvres seront exposées là où elles ont été dérobées en 1892, à Abomey, la capitale historique de l'ancien royaume du Dahomey. Un musée est en cours de construction, mais l'achèvement des travaux n'est prévu que pour fin 2024. D'ici là, le programme concernant les œuvres est flou. La seule chose de sûr, c'est qu'en janvier prochain, elles seront rangées dans leur caisse pour être conservées en attendant leur prochaine destination ». Et le site d'information français de citer, par la suite, un conservateur général nommé Alain Godonou : « Au départ, il était prévu que les œuvres soient exposées au fort portugais de Ouidah, avant d'aller à Abomey. Mais, aujourd'hui, on a des doutes, on se demande si c'est encore nécessaire et les travaux ne sont pas terminés ». L'article remonte à fin décembre 2022.

De cet imbroglio, n'est-on en droit d'interpeller qui de droit sur ce que sont devenues les 26 œuvres d'art transférés à l'État béninois par la puissance colonisatrice ? Le gouvernement Talon notamment le ministère du Tourisme pourra saisir la balle au bond et, pourquoi pas, faire d'une pierre deux coups pour situer l'opinion sur la localisation des objets et profiter pour faire le point de la réhabilitation et de la construction de musées dans le cadre du vaste programme touristique qui s'exécute sous la Rupture depuis 2016. L'opinion publique nationale et internationale est tout ouïe. Mais en attendant, il est important de souligner que face à la question à une rencontre avec les professionnels des médias, mi avril 2023, le secrétaire général adjoint du gouvernement, porte-parole du gouvernement Wilfried Léandre Houngbédji avait déclaré, sans être précis, que ces trésors royaux sont bien gardés quelque part.

### À toutes fins utiles

Les 26 trésors royaux. sont en fait, 26 œuvres diverses et variées. Entre autres trois statues royales anthropozoomorphes (bocchio), six autels portatifs (asen), les trônes des souverains Ghézo et Glélé, un siège royal, un tabouret royal de Béhanzin (kataklè), unealebasse sculptée à couvercle, trois récades, un fuseau et un métier à tisser, quatre portes de palais du roi Glélé, une tunique et un pantalon de soldat, et un sac en cuir.

Jacques BOCO



*Défense des intérêts de l'État béninois devant les juridictions*

# La loi portant création de l'Ajt votée par le Parlement

**Anselme ORICHA**

**A**u Palais des Gouverneurs à Porto-Novo ce vendredi 07 mars 2025, les députés ont, sous la houlette du président Louis Gbèhounou VLAVO-NOU, délibéré et adopté la loi n 2025-03 portant dispositions spéciales de procédures relatives à l'organisation de la défense des intérêts de l'État devant les juridictions et portant création de l'Agence judiciaire de l'État puis la loi n 2025-04 portant autorisation d'adhésion du Bénin au traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des

aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées, adopté le 27 juin 2013.

Le Gouvernement était représenté à cette séance plénière par Yvon DÉTCHÉNOU, ministre de la Justice et de la législation, garde des sceaux. Du rapport lu par les honorables Orden ALLADATIN et Rachidatou FATOLOU, respectivement président et rapporteure de la commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme sur le

projet de loi portant dispositions spéciales de procédures relatives à l'organisation de la défense des intérêts de l'État devant les juridictions et portant création de l'Agence judiciaire de l'État, il convient de retenir que ce texte comporte cinquante-deux (52) articles répartis en dix (10) chapitres. Le chapitre 1 est relatif aux dispositions générales ; le chapitre 2 traite de la mission, des attributions et du rattachement institutionnel ; le chapitre 3 est consacré à l'organisation et au fonctionnement ; le chapitre 4 concerne les règles de représentation en justice ; le chapitre 5 a trait aux règles relatives aux significations, notifications et communications ; le chapitre 6 est relatif aux pouvoirs de l'Agence Judiciaire du Trésor ; le chapitre 7 est consacré aux obligations particulières du personnel chargé de la défense des intérêts de l'État ; le chapitre 8 a trait aux relations avec les avocats ou autres mandataires ; le chapitre 9 traite des dispositions diverses et enfin le chapitre 10 se rapporte aux dispositions transitoires et finales.

Toujours selon ce rapport, ce texte est pertinent puisqu'il permettra à notre pays de mieux cerner les demandes en défense comme en intervention relativement



aux intérêts de l'État tout comme les risques juridiques encourus par lui du fait de l'absence d'un dispositif approprié en termes de prévention. Par ailleurs, l'adoption de ce projet de loi permettra d'édicter de nouvelles procédures à suivre devant les juridictions et de définir les règles devant orienter la collaboration avec les différentes entités représentées ou impliquées dans la défense des intérêts de l'État. Mieux selon l'avis de la commission, l'adoption de ce projet de loi est une occasion pour corriger les imperfections relevées au regard de la mission de l'Agence Judiciaire du Trésor à travers la création de l'Agence Judiciaire du Trésor qui sera dorénavant investie de la mission de la prévention des contentieux et de la défense des intérêts de l'État dans les contentieux nationaux, communautaires

et internationaux.

En second point, les députés ont abordé l'examen du projet de loi portant autorisation d'adhésion du Bénin au traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées, adopté le 27 juin 2013. A ce niveau, c'est toujours la commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme qui était aux premières loges. Après l'adoption du texte, le président de séance a invité les députés à prendre part à la plénière du mardi 11 mars 2025 pour aborder le dernier point inscrit à l'ordre de la plénière de ce vendredi 07 mars à savoir l'examen du projet de loi-cadre sur la construction et l'habitation.

Source : Cell.com/AN

## Burkina Faso

# Une opération de l'armée neutralise 73 terroristes

**Amanda DACKEY**

**L**e Burkina Faso est confronté à des attaques terroristes principalement menées par des groupes jihadistes affiliés à Al-Qaïda et à l'État islamique. Le 10 février 2025, une attaque a visé un détachement de l'armée burkinabè dans la province du Sourou, à l'ouest du pays. Les forces armées ont rapidement riposté avec le soutien de leurs moyens aériens, neutralisant au moins 73 terroristes, selon le site d'information Anadolu Ajansi, qui

cite la télévision publique burkinabè.

Parmi les terroristes tués figurent Djafar Libé, Abou Seydou et surtout Sangaré Kalirou, alias Abdoul Kalirou, tous trois membres du Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans (JNIM).

L'Agence d'information du Burkina rapporte que la neutralisation d'Abdoul Kalirou constitue un coup dur pour les terroristes encore actifs dans la région de la Boucle du Mouhoun.



*Cour constitutionnelle du Bénin*

# Après 5 ans de prison sans procès, un homme poursuivi pour terrorisme libéré

**Anselme ORICHA**

Placé en détention provisoire depuis le 15 mai 2020 et après plusieurs prolongations dépassant les délais légaux, Ousmane Dicko, sans jugement depuis près de cinq ans, a saisi la Cour constitutionnelle du Bénin le 13 mai 2024 pour détention arbitraire, vices de procédure et violation des droits humains.



Ce recours était fondé sur l'argument que sa détention violait son droit à un procès équitable dans un délai raisonnable, conformément à la Constitution béninoise et aux conventions internationales. Dans sa requête, il a souligné que sa détention provisoire était arbitraire au regard de l'article 6 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), qui stipule que « tout individu a

droit à la liberté et à la sécurité de sa personne. Nul ne peut être privé de sa liberté sauf pour des motifs et dans des conditions préalablement déterminées par la loi ; en particulier, nul ne peut être arrêté ou détenu arbitrairement ».

En vertu de la loi béninoise, la détention provisoire ne doit pas excéder 18 mois

dans les affaires délictuelles, un délai largement dépassé dans son cas. Incarcéré en mai 2020 et malgré les prolongations successives de sa détention, aucune décision n'avait été prise sur le fond de l'affaire.

Ainsi, par lettre du 11 juin 2024, le président de la commission de l'instruction de la CRIET a fait remarquer

qu'Ousmane Dicko est impliqué, avec trois autres personnes, « dans la procédure CRIET/2020/RP/00349 et COM-1/2020/R1/00230 pendante devant ladite commission pour des faits d'association de malfaiteurs, d'actes terroristes, d'enlèvement, de séquestration et d'extorsion de fonds ».

Il a par ailleurs précisé que la procédure avait été ouverte le 15 mai 2020 devant la chambre de jugement de la CRIET, qui s'était déclarée incompétente, renvoyant ainsi le ministère public à mieux se pourvoir. De plus, « suite au réquisitoire définitif du 6 juin 2024 du parquet spécial portant disjonction, requalification et renvoi, la commission de l'instruction a rendu, le 11 juin 2024, un arrêt de clôture renvoyant le requérant et ses co-inculpés devant la chambre de jugement de la CRIET statuant

en matière correctionnelle ».

Se basant sur les dispositions de l'article 7.1.d) de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, qui stipule que « toute personne a droit d'être jugée dans un délai raisonnable par une juridiction impartiale », la Cour constitutionnelle, présidée par le professeur Dorothée Sossa, a estimé qu'il y avait une violation des droits fondamentaux d'Ousmane Dicko, en particulier en ce qui concerne la durée excessive de sa détention, contraire aux normes établies en matière de justice pénale.

Ainsi, elle a conclu que « la détention provisoire du requérant est arbitraire et contraire à la Constitution. Il y a violation du droit du requérant d'être présenté à une juridiction de jugement dans un délai raisonnable ».

*Justice/Affaire Urbain Pierre Dagnivo*

# Un nouveau chapitre judiciaire s'ouvre du 11 au 14 mars 2025

**Anselme ORICHA**

Après plusieurs années d'instruction et de procédures judiciaires, l'affaire relative à l'assassinat du syndicaliste du ministère des Finances de l'époque, Urbain Pierre Dagnivo, s'apprête à connaître un nouveau tournant. Le tribunal de première instance de Cotonou accueillera, du 11 au 14 mars 2025, le procès des accusés Donatien Amoussou et Codjo Kossi Alofa, poursuivis respectivement pour assassinat et complicité d'assassinat.

Les premières audiences

de jugement dans cette affaire se sont tenues en 2015, 2016 et 2018. Au fil des ans, divers actes d'instruction complémentaires ont été réalisés afin d'éclaircir les zones d'ombre et de réunir les éléments nécessaires à l'établissement des faits. Désormais, la procédure étant jugée complète, le dossier a été renvoyé devant le tribunal compétent pour un jugement sur le fond.

Suite à une réforme législative intervenue en 2018, le système judiciaire béninois a remplacé les cours d'assises par des sessions criminelles. Ce changement a introduit un double degré de juridic-



tion dans le jugement des crimes. Ainsi, ce procès se tiendra en premier ressort devant le tribunal de première instance, garantissant

une procédure plus structurée et conforme aux réformes judiciaires en vigueur.

Ce procès est attendu avec

beaucoup d'intérêt par les parties impliquées et par l'opinion publique. Il constituera une étape importante pour faire la lumière sur cette affaire qui a marqué les esprits. Le tribunal aura la lourde responsabilité d'examiner les preuves et d'entendre les arguments des différentes parties afin de rendre une décision juste et conforme au droit.

Le rendez-vous est donc fixé du 11 au 14 mars 2025, une période décisive qui pourrait enfin apporter des réponses aux nombreuses interrogations suscitées par cette affaire judiciaire retentissante.



Fête du 08 mars 2025

# « La dynamique Talon continue » célèbre autrement la femme

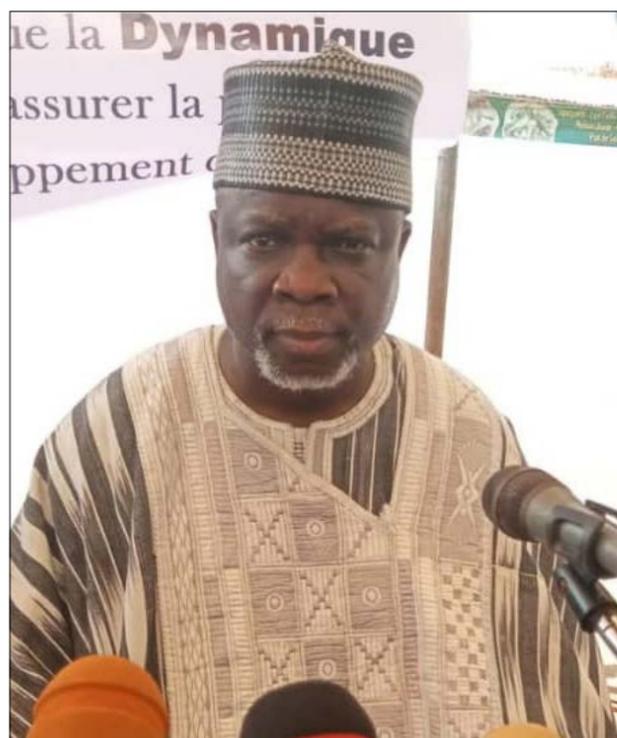
(Les doléances des femmes du 5<sup>e</sup> arrondissement de Porto-Novo à Talon)

À Porto-Novo, au Bénin, le coordonnateur général de La dynamique Talon continue, Dr Bertin KOOVI, était aux côtés des femmes du 5<sup>e</sup> arrondissement, notamment celles de Ouando, pour célébrer autrement la fête du 08 mars. Plusieurs allocutions ont marqué cette grande rencontre d'échanges : d'une part, le discours d'adhésion du mouvement Je soutiens Patrice Talon à La dynamique Talon continue, et d'autre part, le cri de cœur des autochtones et des acquéreurs de parcelles de Ouando.

**Mathieu K. BOKO**

Plus d'une centaine de femmes ont discuté de plusieurs sujets, notamment des problèmes liés à leurs conditions de lotissement dans le marché de Ouando. Les hôtes du président de La dynamique Talon continue ont salué l'engagement du Dr Bertin Koo-vi et son action à la tête dudit mouvement.

« Avec tout le respect que j'ai pour le Dr Bertin Koo-vi, je voudrais, au nom de nous, femmes de Ouando, le remercier pour son combat. Au quotidien, nous sommes déguerpies par des personnes inconnues qui viennent parler au nom du président de la République. Aujourd'hui, nous connaissons la véri-



té. Nous invitons le chef de l'État à notre secours », a confié dame Médèssè Ayato, porte-parole des femmes de Ouando.

Des propos appuyés par le représentant des commerçants du marché de

Ouando, El Hadj Bouraïma Adjibadé, qui s'est également penché sur le cri de cœur des autochtones et des acquéreurs de parcelles, victimes d'injustice.

En réponse à ces diverses requêtes, le président

de La dynamique Talon continue les a rassurées et leur a exprimé toute son attention face aux doléances qui lui ont été soumises. Il a promis de transmettre leurs préoccupations à qui de droit.

Dr Bertin KOOVI a saisi

cette occasion pour revenir sur les efforts fournis par le gouvernement depuis 2016, à travers les réformes engagées dans de nombreux secteurs. Plus que jamais déterminé, il entend maintenir la dynamique qu'il a enclenchée, dont les résultats sont déjà visibles et le seront encore davantage même après 2031.

Il a conclu en rassurant que le marché moderne de Ouando sera bientôt ouvert et que les autorités locales et administratives seront également associées afin que les doléances des femmes soient prises en compte.



radio  
**guérite.**

**GUERITE** TV  
**MONDE**

Le leader des Web TV

# LA TASSE MATINALE

Lundi - Vendredi

**7H - 8H30**

[gueriteradio.bj](http://gueriteradio.bj)

Appel / WhatsApp

+229 01 52 38 36 38



Animation

**Latifath KOWENOU**